

## LES CHIFFRES

En Chine, la publication des statistiques sur les condamnations à la peine de mort et les exécutions relèvent du secret d'État.

Les travaux de recherche menés par AMNISTIE INTERNATIONALE indiquent que, en 2016, les condamnations à mort ainsi que les exécutions se sont une nouvelle fois chiffrées en milliers.

AMNISTIE INTERNATIONALE ne publie plus de chiffres précis pour la Chine depuis 2009, espérant ainsi inciter les autorités à mettre fin au secret qui entoure le recours à la peine capitale.

Les réformes chinoises actuelles, si elles sont réellement appliquées, pourraient se traduire par une baisse du nombre des condamnations à mort et des exécutions. Cependant, il est impossible de le vérifier à cause de l'absence de données chiffrées communiquées par les pouvoirs publics. Les autorités chinoises ne peuvent pas se féliciter en affirmant une soi-disant diminution sans le prouver.

Quoiqu'il en soit la Chine est le pays où la peine de mort est la plus utilisée. La Chine procède, à elle seule, à plus d'exécutions que tous les autres pays du monde pris ensemble.

**AMNISTIE INTERNATIONALE publie un rapport sur la peine de mort, chaque année.**

Région par région, pays par pays, les condamnations à mort, le nombre d'exécutions, les changements législatifs ainsi que les évolutions abolitionnistes sont analysés.



# LA PEINE DE MORT EN



## LE SYSTÈME JUDICIAIRE

En Chine, les « Tribunaux du peuple de base » ne traitent que les affaires locales de moindre importance et ne sont pas habilités à traiter les affaires passibles de la peine de mort. Celles-ci sont traitées par les « Tribunaux du peuple intermédiaires » et ensuite revus par les provinces/régions dans les « Tribunaux du peuple élevés » et finalement par la « Cour Suprême » à Pékin. À chaque étape, la décision est prise par un panel de trois juges.

### Les crimes passibles de la peine de mort

Actuellement, il y a 46 crimes pour lesquels la peine de mort peut être requise.

Elle est applicable en cas de crime violent contre la personne (meurtre, viol, enlèvement). Elle peut être requise pour des crimes contre l'État et la paix publique (sabotage, trafic d'armes, etc.), pour des crimes militaires (espionnage, trahison, etc.), pour des crimes contre l'ordre public (trafic de drogue, proxénétisme, etc), ainsi que pour des crimes économiques (fraude, corruption, etc.).

Jusqu'en 2011, 68 crimes pouvaient conduire à la peine capitale. Mais les 22 crimes enlevés de la liste n'étaient peu voire jamais effectivement suivis d'une condamnation à mort.

Les condamnations à la peine capitale ont majoritairement lieu pour des crimes ayant entraîné la mort, des crimes liés au trafic de drogue et pour des crimes économiques.

## LES PROGRÈS

En 2015, les autorités ont pris des mesures destinées à mieux garantir les droits des personnes passibles de la peine de mort et à éviter les erreurs judiciaires.

En janvier, la Cour populaire suprême a émis de nouvelles lignes directrices visant à favoriser la participation des avocats à l'examen final des peines capitales. Le 15 septembre, elle a publié, avec le Parquet populaire suprême, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Sûreté de l'État et le ministère de la Justice, un autre ensemble de lignes directrices garantissant le droit des avocats à avoir accès sans entrave à leurs clients, ainsi qu'à davantage participer aux enquêtes.

La presse chinoise a indiqué que le ministère de la Justice étudie un nouveau projet de loi, destiné à assurer la gratuité des frais de défense aux prévenus.



## LES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

La Chine refuse les recommandations de l'Organisation des Nations Unies appelant à l'abolition de la peine de mort ou à un moratoire. Mais la Chine signifie qu'elle fait « des efforts juridiques systématiques afin de réduire progressivement l'application de la peine de mort ».

**AMNISTIE  
INTERNATIONALE**



COORDINATION POUR  
L'ABOLITION DE LA  
PEINE DE MORT

# LES IRRÉGULARITÉS

## La torture

Malgré les mesures prises récemment, les droits des détenus et la procédure judiciaire ne sont toujours pas en conformité avec les normes internationales.

Bien qu'elle soit officiellement interdite, la torture est une pratique courante pour obtenir des « aveux ». Outre le caractère cruel, les informations ainsi obtenues ne sont pas nécessairement véridiques. Fréquemment ces informations mènent à des erreurs judiciaires.

Dans les divers centres de détention, de nombreux cas de torture ont été constatés allant de la pression psychologique très forte aux châtiments physiques les plus violents.

Par ailleurs, les conditions de détentions en prison sont inhumaines et l'accès aux soins particulièrement peu respecté.



## La corruption

Le Parti communiste, la Justice et la police étant étroitement liés, l'équité des procès n'est pas garantie. La corruption entre les différents acteurs fausse les jugements rendus même quand l'accusé encourt la peine de mort.

En Chine, les procès pour corruption sont assez aléatoires et semblent motivés davantage par la volonté de nuire à un concurrent politique ou économique que par la volonté d'éradiquer la corruption. Ces procès médiatisés servent également à rassurer la communauté internationale.

De plus, les opposants qui militent contre la corruption sont régulièrement victimes de harcèlement et de menaces.



Centre de détention de Zhengzhou

## Les discriminations

Les personnes issues de minorités ethniques, politiques ou religieuses sont susceptibles d'être condamnées à la peine capitale afin de les empêcher de s'opposer au pouvoir en place.

En Chine, il existe plus d'une cinquantaine d'ethnies. Certaines d'entre elles sont persécutées, c'est les cas des Ouïghours, un peuple turcophone et musulman vivant dans la province du Xinjiang, dans le nord-ouest de la Chine.

Hussein Celil, chinois ouïghour et citoyen canadien a été condamné à mort. Cette condamnation a par la suite été revue pour une peine d'emprisonnement à vie. Ce sont ses prises de parole sur la démocratie et les droits de liberté de religion, qui l'ont valu d'être accusé de terrorisme.



She Xianglin à sa sortie de prison

## Les erreurs judiciaires

Ces derniers temps, plusieurs affaires de condamnés à mort exécutés malgré leur innocence ont été largement relayées par les médias, déclenchant ainsi un débat sur la peine capitale.

Les contraintes exercées pour obtenir des « aveux », les enquêtes bâclées, le manque de recours juridiques expliquent ces erreurs juridiques.

Un certain nombre de spécialistes du droit, demandent des réformes de la justice, invitant la Cour populaire suprême à donner pour consigne à tous les tribunaux de veiller à ce que les prévenus passibles de la peine de mort puissent bénéficier d'une aide juridique.

## Le cas de She Xianglin...

She Xianglin, de la province de Hubei est arrêté en 1994, il affirme avoir été torturé et forcé de signer des aveux qu'il n'a pas pu lire. Il a été condamné à mort pour l'assassinat de sa femme. Mais faute de preuves sa peine a été revue à 15 ans de prison.

En 2005, sa femme est revenue au village, elle a avoué s'être enfuie pour trouver un nouveau mari.

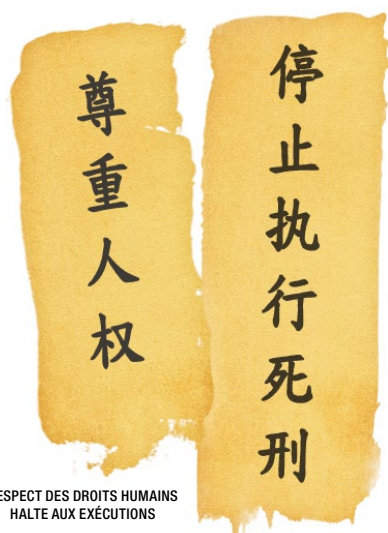
She Xianglin a été libéré et a poursuivi les autorités pour torture et jugement injuste.

## L'EXÉCUTION

En Chine, les condamnés à mort ont pendant longtemps dû faire face à un peloton d'exécution, dans certains cas en public.

Depuis 1997, l'injection létale a été adoptée comme autre mode d'exécution possible et est privilégiée parce qu'elle est présentée comme propre, économique et moins violente.

Les secrets d'état liés à l'application de la peine de mort en Chine rendent difficile de savoir quels sont les produits qui sont utilisés (les sources se contredisent et il est possible que cela varie à travers le temps et selon les régions).



### Le bus de la mort

Même si certaines grandes villes comme Pékin disposent de leur propre lieu fixe au sein d'une prison pour procéder aux injections létales, les provinces lointaines disposent de bus spécialement aménagés à cet effet qui se déplacent. Ils ont été commercialisés à partir de 2003.

Peu de personnes sont nécessaires pour procéder à l'exécution : un procureur, un officiel pour le côté juridique, un policier et un médecin légal chargé de planter l'aiguille et de constater le décès.

Six autres personnes assistent à la scène à l'avant du bus au moyen d'un circuit fermé de télévision.

Le bus d'exécution rendrait plus facile la récolte d'organes dans le secret pendant qu'ils sont encore utilisables.

## LE TRAFIC D'ORGANES

### La situation en Chine

En Chine, culturellement le corps d'une personne décédée doit rester intact.

Paradoxalement, c'est le pays où le délai d'attente pour une transplantation est le moins long. Il y a un marché pour les ventes illégales et les dons forcés.

Le commerce des organes en Chine profite aussi aux Occidentaux.

### Les organes des exécutés

En mars 2012, le vice-ministre chinois de la Santé, Huang Jiefu a déclaré: « Les condamnés à mort exécutés sont la principale source des organes utilisés dans les transplantations en Chine à cause d'un manque de dons volontaires. »

Huang Jiefu assurait aussi vouloir réduire la proportion des organes provenant des condamnés à mort. Fin 2014, les autorités avaient annoncé qu'à partir de janvier 2015, tous les donneurs seraient volontaires et qu'il n'y aurait plus aucune transaction financière. Ce programme ne fonctionne pas avec succès pour l'instant et apparaît comme une volonté d'apaisement face aux pressions internationales contre les prélèvements forcés.

### Le consentement

Huang Jiefu a assuré que les droits des condamnés à mort étaient respectés car il faut une autorisation écrite de leur part.

Mais nul ne sait quand et comment parce qu'il est difficile de communiquer avec les condamnés à mort. Il est donc impossible d'être certain de leur liberté de consentement.

## BODIES... THE EXHIBITION

À travers le monde, au moins 15 millions de personnes sont allés voir « Bodies... The Exhibition ». Cette exposition met en scène des cadavres humains « plastinés », ouverts et disséqués, afin d'éveiller le grand public au fonctionnement de l'anatomie humaine.



L'origine des corps présentés n'est pas connue de façon certaine. Cette exposition présente des corps de citoyens ou de résidents chinois qui ont été initialement obtenus par le Bureau chinois de police.

L'organisateur affirme ne pas savoir comment le Bureau chinois de police s'est procuré ces corps et ce dernier déclare (sans fournir de preuves) qu'il s'agissait uniquement de corps non réclamés. Nul ne sait si ces personnes ont signé des consentements, et si ceux-ci spécifiaient que leurs corps pourrait être exposé dans le monde entier.

À New York, un juge a obligé qu'il soit indiqué clairement à l'entrée, que l'origine des corps présentés n'était pas connue de façon certaine. En France, l'exposition « Our Body, à corps ouverts » a été interdite à cause des doutes sur l'origine des corps.



## LA POSITION D'AMNISTIE INTERNATIONALE SUR LES DROITS HUMAINS EN CHINE

AMNISTIE INTERNATIONALE dénonce les nombreuses atteintes aux droits humains en Chine, telle que le non-respect de la liberté d'expression, de religion ou d'opinion. Les autorités chinoises mènent une politique de répression à l'égard des militants politiques, des défenseurs des droits humains et des cybermilitants, dont beaucoup sont l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation, de mesures de détention arbitraire, voire de disparitions forcées. L'appareil judiciaire est fréquemment utilisé comme un instrument pour punir les détracteurs du Parti au pouvoir. AMNISTIE INTERNATIONALE dénonce aussi, par exemple, le non-respect du droit au logement. Des expulsions forcées soudaines et brutales sont fréquentes et généralement précédées par des menaces. Les communautés pauvres sont les premières victimes de l'expropriation.

Malgré le fait que les autorités semblent être plus à l'écoute des recommandations émises par la communauté internationale que par le passé, les tensions entre la société civile et le gouvernement restent vives.



### LE TRAVAIL D'AMNISTIE

Les atteintes aux droits humains en Chine sont vérifiées par les enquêteurs d'AMNISTIE INTERNATIONALE. À partir de ces observations, des rapports sont rédigés et publiés. La diffusion à l'échelle mondiale de ces informations, permet une sensibilisation et une connaissance précise des cas à défendre.

Le travail d'AMNISTIE INTERNATIONALE est d'œuvrer pour l'amélioration de la situation du respect des droits humains. Pour ce faire de très nombreux cas chinois font l'objet d'actions concrètes et ciblées menées grâce à la mobilisation d'individus du monde entier.

« MIEUX VAUT ALLUMER  
UNE CHANDELLE QUE  
MAUDIRE L'OBSCURITÉ »

PROVERBE CHINOIS

### Des exemples de cas défendus

**Rebiya Kadeer:** Actuelle Présidente du Congrès mondial des Ouïghours, elle a passé 6 ans en prison. Elle et sa famille ont été victimes de menaces de la part des autorités chinoises. Certains de ses enfants sont toujours détenus ou sous surveillance.

**Chen Guangcheng:** Avocat chinois qui défend les droits humains, emprisonné de 2006 à 2010. Lui et sa famille sont toujours victimes de harcèlements.

**Liu Xiaobo:** Lauréat en 2010 du prix Nobel de la Paix, il purge une peine de 11 ans pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État » en raison de son appel à la reconnaissance des droits fondamentaux en Chine. Sa femme est en résidence surveillée et n'a pas accès au soins dont elle a besoin.

Ensemble nous pouvons venir en aide à celles et ceux qui, en Chine, sont menacés ou injustement condamnés.

### Déclaration universelle des droits de l'Homme

Article 5: Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.  
Article 7: Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.



### LA POSITION D'AMNISTIE SUR LA PEINE DE MORT

AMNISTIE INTERNATIONALE lutte pour faire connaître la nature cruelle, arbitraire, irréversible et discriminatoire de la peine de mort. De plus, il est prouvé que son application n'a aucun effet dissuasif et ne rend pas la société plus sûre.

Lorsqu'AMNISTIE INTERNATIONALE a mené sa première campagne mondiale contre la peine de mort, il y a plus de 30 ans, le monde comptait une quinzaine d'États abolitionnistes. Aujourd'hui plus des deux tiers des pays du monde ont maintenant aboli la peine de mort dans leur législation ou en pratique.

Environ un septième de la population mondiale vit en Chine, c'est pourquoi il est nécessaire qu'un moratoire sur la peine de mort soit mis en place.

### JOIGNEZ LA LUTTE POUR L'ABOLITION !!!

Contactez-nous :

[pdm.coordination@amnistie.ca](mailto:pdm.coordination@amnistie.ca)

Visitez-nous :

[amnistiepdm.ca](http://amnistiepdm.ca)

Suivez-nous :

[facebook.com/AI.Canada.PDM.DP](https://facebook.com/AI.Canada.PDM.DP)

[Twitter.com/AmnistiePDM](https://twitter.com/AmnistiePDM)

AMNISTIE  
INTERNATIONALE

